

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains articles en fonte à graphite lamellaire (fonte grise) ou en fonte à graphite sphéroïdal originaires d'Inde et de Turquie

Base juridique : décision d'exécution (UE) 2026/560 de la Commission du 16.03.2026 – [JO C du 17.03.2026](#).

Type de mesure : clôture de la procédure antidumping concernant les importations de certains articles en fonte à graphite lamellaire (fonte grise) ou en fonte à graphite sphéroïdal (également appelée fonte ductile), et leurs parties.

Date de clôture : 18.03.2026.

Produit concerné : articles en fonte à graphite lamellaire (fonte grise) ou en fonte à graphite sphéroïdal (également appelée fonte ductile), et leurs parties.

Nomenclature concernée : codes NC ex 7325 10 00 et ex 7325 99 10 (codes TARIC 7325 10 00 31 et 7325 99 10 60).

Pays d'origine : Inde et Turquie.